



Monaco - Monte-Carlo - Charmant appartement de 3 pièces entièrement rénové

Vente

3 200 000 €

Type de produit Appartement	Nb. pièces 3 pièces
Quartier Monte-Carlo	Ville Monaco
Pays Monaco	Superficie habitable 70,50 m²
Chambres 2	Salle de bains 1
Etage 1	Etat Prestations luxueuses
Vue vis-a-vis	Exposition SUD
Ref. SP-YF-87385734	

Niché au premier étage d'une ravissante résidence Belle Époque de la Rue de la Rose, cet appartement de 70 m² incarne tout le charme de l'art de vivre monégasque. Situé au cœur même de Monte-Carlo, il permet de rejoindre toutes les commodités en quelques minutes à pied, pour un quotidien aussi pratique que raffiné.

Entièrement repensé à la faveur d'une rénovation complète aux finitions luxueuses, l'appartement conjugue avec harmonie le cachet de l'ancien et l'esprit contemporain. Dès l'entrée, une belle pièce de vie révèle toute l'élégance des lieux : le salon, l'espace repas et la cuisine entièrement équipée s'y articulent avec fluidité. La partie nuit accueille deux chambres raffinées, propices au repos et à la sérénité, desservies par une salle de douche moderne dont le double accès offre un confort appréciable au quotidien.



MonteCarlo-RealEstate.com

Page
1/5

Ref. : SP-YF-87385734

Ce document ne fait partie d'aucune offre ou contrat. Toutes mesures, surfaces et distances sont approximatives. Le descriptif et les plans ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur exactitude n'est pas garantie. Les photographies ne montrent que certaines parties de la propriété. L'offre est valable sauf en cas de vente, retrait de vente, changement de prix ou d'autres conditions, sans préalable.

Habillé d'un mobilier signé du design italien, dans une atmosphère à la fois chic et chaleureuse, le bien est proposé entièrement meublé et équipé : il ne reste plus qu'à poser ses valises.

À noter que la résidence ne dispose pas d'ascenseur, l'appartement se situant au premier étage.

Une rare opportunité d'acquérir un pied-à-terre de charme, prêt à vivre, au cœur de la Principauté.

Appartement soumis à la loi 1.235.







